

ARRETE PREFCTORAL N° 23-2025-10-03-0001

Portant modification de la liste des médecins agréés du département de la Creuse

La préfète de la Creuse
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

VU le Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraite, et notamment son article L. 31 ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif notamment à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 modifié relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté préfectoral N° 23-2025-10-13-0001 du 8 octobre 2025 portant la liste des médecins agréés du département de la Creuse pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2025 ;

SUR proposition de Madame la Directrice de la délégation départementale de la Creuse de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : L'arrêté préfectoral du 8 octobre 2025 n° 23-2025-10-13-0001 fixant la liste des médecins généralistes et spécialistes agréés de la Creuse est modifié par le présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les médecins généralistes et spécialistes suivants sont agréés pour une durée de 3 ans, à compter du 1er septembre 2025, pour pratiquer les contre-visites et les expertises des fonctionnaires à la demande des administrations, des conseils médicaux en formation restreinte et des conseils médicaux en formation plénière ainsi que les examens des candidats aux emplois publics.

Est ajouté à la liste des médecins agréés de la Creuse :

- Le Docteur QUESNEL Thierry, médecin généraliste à la Courtine (23100).

LISTE DES MEDECINS AGREES DE LA CREUSE

Du 1er Septembre 2025 au 31 Août 2028

Commune	Code Posta	Spécialité	Médecins	Adresse	Téléphone
MEDECINS GENERALISTES					
AUBUSSON	23200	Généraliste	Dr LAURENT Vincent	2c rue Saint Jean	05 55 67 75 95
LA CELLE DUNOISE	23800		Dr LANDOS Claude	20 rue des Pradelles	05 55 89 22 24
LA COURTINE	23100		Dr R KHA CHAHAM Bouchra	20 rue des Pradelles	05 55 89 22 24
CHATELUX-MALVALEIX	23270		Dr QUESNEL Thierry	3 place du 19 Mars 1962	05 55 66 73 19
GOUZON	23230		Dr DENOST - LEMASON Dominique	21 rue du Berry	05 55 80 84 20
GRAND BOURG	23240		Dr DENOST Richard	21 rue du Berry	05 55 80 84 20
GUERET	23000		Dr PAROT Pierre Emmanuel	6 avenue du Berry	05 55 62 21 24
MARSAC	23210		Dr FANTON Pierre	5 allée des Marronniers	05 55 80 41 50
MERINCHAL	23120		Dr DEVESA MANSOUR Dominique	39 avenue de la Sénatorerie	05 55 51 70 00
PEYRAT LA NONIERE	23130		Dr ILLUNGA Sylvie	50 avenue du Limousin	05 55 62 85 65
SAINTE-VAURY	23320		Dr DAMASCHIN Félicia	50 avenue du Limousin	05 55 62 85 65
LA SOUTERRAINE	23300		Dr CHANSON Dominique	6 rue la Ganne	05 55 67 23 80
			Dr HASSAIRI Ahmed	6 place du Monument	05 55 62 74 87
			Dr CONQUET Jean-Marie	17 rue de la Marche	05 55 80 17 21
			Dr PETIT Gilles	24 rue de l'Hermitage	05 55 63 44 00
MEDECINS SPECIALISTES					
AUBUSSON	23200	Pneumologue	Dr IBRAHIM Helmy	Rue Henri Dunant	05 55 83 60 71 05 55 83 60 72
GUERET	23000	Géniat	Dr DIB Kacel	39 avenue de la Sénatorerie	05 55 51 70 00
		Chirurgie orthopédie	Dr EL FELLAH Mohammed	39 avenue de la Sénatorerie	05 55 51 70 43 05 55 51 70 21
		Chirurgien urologue	Dr GASSARA Mohamed	39 avenue de la Sénatorerie	05 55 51 70 00
		Oncologue	Dr LABABIDI Mohamed	39 avenue de la Sénatorerie	05 55 51 70 00
		Chirurgien urologue	Dr LESCURE Victor	39 avenue de la Sénatorerie	05 55 51 70 00
		Cynécologue	Dr MASSRI Khalil	39 avenue de la Sénatorerie	05 55 51 70 00 07 77 82 55 63
		Géniat	Dr RAZAFINIRINA Pascale	39 avenue de la Sénatorerie	05 55 51 70 00
		Psychiatre	Dr RIPP Alain	9 bis boulevard Emile Zola	05 55 41 89 56
		Anesthésiste réanimateur	Dr SOUSSI Riaah	39 avenue de la Sénatorerie	05 55 51 70 00
		Chirurgien	Dr THEYSS Stéphane	39 avenue de la Sénatorerie	05 55 51 70 00
VERSAT	23170	Psychiatre	Dr BOUTAYEB Karim	24 Rue Chateiguyon	05 55 65 05 09
MEDECINS UNIQUEMENT POUR PARTICIPATION AU CONSEIL MEDICAL					
AJAIN	23280	Généraliste	Dr BERNARD Jean-Luc		
AHUN	23150	Généraliste	Dr LAMIRAUD Jean-Paul		
GUERET	23000	Généraliste	Dr VARLET Patrick		
MARSAC	23210	Généraliste	Dr DE BASQUIAT Mathieu		

ARTICLE 3 : Les médecins agréés appelés à examiner au titre de l'article 4 de l'arrêté n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié susvisé, des fonctionnaires ou des candidats aux emplois publics dont ils sont le médecin traitant sont tenus de se récuser.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et la Directrice Départementale de l'emploi, du travail, de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État de la Creuse.

Guéret, le 03 DEC. 2025

La Préfète

Anne FRACKOWIAK-JACOBS